

surtout des Frères des écoles chrétiennes sous l'Ancien Régime.

Il voit également dans la construction européenne – une fois n'est pas coutume – une chance pour une réforme radicale de notre système scolaire sous réserve que l'Europe ne soit pas contaminée par l'égalitarisme mondial ambiant.

Pour nos deux auteurs, le moment est donc venu « *d'en finir avec cette « école républicaine», vache sacrée improductive, stérile et encombrante, fruit d'une double tradition mortifère jacobine et égalitaire d'ins-*

piration idéologique, qui nous a conduit au marasme actuel ».

Ainsi le remède implique non la réforme, mais le démantèlement de l'école républicaine, boîte de Pandore de tous les maux actuels en matière d'enseignement. *Ce n'est pas le ver (pédagogue) qui est dans le fruit, c'est le fruit qui est vénéneux.*

Jeanne-Marie DE CONDÉ

Yves MOREL et Godefroy DE VILLEFOLLET, *En finir avec l'école républicaine*, DMM, 2015, 125 p., 14,50 €.



☞ **Rupture et fidélité**

LE TITRE DÉJÀ ÉVOCATEUR est complété par le sous-titre : *1948-1975, une congrégation religieuse dans l'Église ébranlée*, qui nous introduit d'emblée dans le vif du sujet. Cette congrégation, c'est celle des *Dominicaines enseignantes du Saint-Nom de Jésus de Fanjeaux*.

Dans sa préface, Jean de Viguerie présente l'ouvrage :

Nous avons là une étude sans précédent. L'histoire de la crise de l'Église pendant les années conciliaires n'avait encore produit rien de semblable, rien d'aussi détaillé, sur une longue période, soit le récit jour après jour de l'histoire d'une congrégation religieuse affrontée à cette crise, luttant pour demeurer fidèle à sa vocation et à ses constitutions, per-

sécutée sans cesse, persécutée à mort, on peut le dire, et finalement contrainte d'entrer en dissidence. Depuis le début de la tourmente conciliaire jusqu'à nos jours, les revues et bulletins de tendance traditionnelle ont mentionné souvent des noms de curés démis de leurs fonctions, de religieuses exlastrées, de laïcs défunts ayant exprimé en vain dans leurs dernières volontés leur souhait que la messe de rite tridentin soit célébrées à leurs obsèques. Mais il s'agissait presque toujours de cas isolés. Nous avons ici pour la première fois le récit continu et détaillé d'un quart de siècle de persécutions infligées à un institut religieux. Dans l'historiographie de la crise, l'ouvrage fera date. [p. 9.]

La construction du livre est très logique : après un bref rappel historique, un point sur la finalité d'un ordre religieux, on arrive à l'exposé en trois parties des événements qui se résument en ces mots : « Rupture ou Fidélité ? »

L'auteur présente ainsi son œuvre :

Pour répondre à cette question, nous avons voulu écrire les pages qui suivent, non à la façon d'un simple récit historique, mais comme une réflexion sur les causes des événements, sur leur enchaînement et sur leur lien avec le passé de la congrégation. [p. 16.]

Voilà bien ce qui fait le sel de ce livre ! Il ne s'agit pas d'une simple description ou d'un enfilage de fiches comme le sont trop souvent les ouvrages d'histoire aujourd'hui.

1948-1954 : Les nouvelles constitutions

La première partie intitulée *1948-1954 : Les nouvelles constitutions* nous renseigne sur la première bataille : la réforme à laquelle la congrégation des dominicaines enseignantes de Toulouse s'était attelée dès les années 50, œuvre du père Calmel et de mère Hélène Jamet.

Il s'agissait de réadapter les constitutions à une conception saine et réaliste de l'enseignement catholique, en même temps que de réfléchir de manière approfondie sur les vœux et la façon de les vivre en tant que dominicaine enseignante : le père Calmel écrivait

beaucoup sur le sujet et transmettait aux sœurs ses réflexions qui, en général, s'accordaient avec les leurs. Ce travail d'équipe fondé sur la volonté de servir Dieu à travers le prochain, ici essentiellement les élèves, aboutit en 1953 à des constitutions rénovées. Mais le père Calmel fut alors destitué par l'autorité. *Donec transeat iniquitas (en attendant que l'injustice prenne fin, Ps 56)*, écrivit-il au tableau lors de son dernier cours aux novices (p. 115).

Que s'était-il passé ? Quelques sœurs s'étant plaintes aux dominicains de Toulouse, un visiteur avait été nommé et avait écarté le père Calmel dans un but d'apaisement, mais sans rien lui reprocher sur le fond. C'est ainsi qu'un malaise était déjà apparu sous le généralat de mère Hélène Jamet.

1954-1971 : Dans la tourmente conciliaire

La deuxième partie, *1954-1971 : La congrégation dans la tourmente conciliaire* commence de la sorte :

Écrire l'histoire de la *congrégation du Saint-Nom-de-Jésus* de 1954 à 1971 revient à suivre, durant cette époque, les évolutions, les changements qui ont marqué l'Église et la société, et leurs retentissements dans la vie religieuse apostolique. [p. 119.]

Le 28 octobre 1965, le décret *Perfectæ Caritatis* du concile Vatican II était publié afin de promouvoir une « rénovation et une adaptation de la vie religieuse ». Le 6 août 1966, le motu proprio *Ecclesia*

Sanctæ de Paul VI précisait les choses. « De 1954 à 1967, les deux supérieures générales qui dirigèrent la congrégation furent confrontées à une question originale : la réforme à peine achevée avait-elle besoin d'être réformée ? » (p. 121).

La réforme avait été élaborée consciencieusement selon les recommandations du pape Pie XII s'adressant aux religieuses lors de l'année sainte de 1950. L'auteur a donné tous les détails nécessaires dans sa première partie et nous avons vu que ce fut une entreprise délicate et laborieuse qui n'exclut pas les larmes puisque, pour finir, le père Calmel se vit écarté de la scène... La congrégation un moment déchirée par les événements, se relevait sereine puisque les constitutions furent approuvées, voire louées par Rome.

Appuyées sur la certitude d'être dans la ligne exacte de la tradition de leur institut et encouragées par le verdict de l'Église, les sœurs auraient dû, malgré la cicatrice laissée par les événements récents, commencer à écrire une page sereine de leur histoire. Il en fut autrement pourtant... [p. 116.]

Pour comprendre il nous faut considérer le contexte. Oui, le contexte ecclésial avait changé : le 15 septembre 1952, le pape Pie XII, lors du congrès des supérieures majeures, s'inquiétait de la crise des vocations féminines et invitait à réfléchir sur les réformes à entreprendre. Nous l'avons vu, les sœurs de Toulouse menèrent à bien une réforme des constitutions de leur institut. Ces constitutions furent

approuvées (à quelques détails près qu'il fallut modifier mais qui ne nuisaient en rien à l'esprit de la réforme). Cependant un trouble était perceptible au sein de la communauté, ce trouble allait s'accroître avec les directives du Concile.

Lorsque les communautés religieuses furent invitées voire forcées à faire leur *aggiornamento*, la situation du *Saint-Nom-de-Jésus* se trouvait être paradoxale. Cet institut s'était réformé dans un contexte où l'Église apparaissait comme rayonnante :

La voix de l'Église est écoutée de tous, et les événements du monde catholique éveillent des échos dans le monde entier. Cet apogée de l'Église, décrit par tant de contemporains¹, couronne l'effort conjugué de tous les papes de la première moitié du 20^e siècle en faveur de l'anti-modernisme, de ce que les historiens de l'histoire de l'Église appelleront bientôt l'intégrisme en l'opposant au modernisme comme on opposerait une hérésie à une autre. Pourtant, cet « intégrisme » n'a rien d'une hérésie. Il est, pour reprendre les mots prononcés en 1949 par Mgr Fenton : « l'enseignement ou le comportement de ceux qui ont travaillé pour la présentation d'un catholicisme intégral, c'est-à-dire du dogme catholique établi de manière précise et exhaustive. [...] Si, comme c'est l'usage dans notre pays, le mot *intégrisme* est appliqué à l'enseignement spécifique anti-moderniste,

¹ — Jean DE VIGUERIE, « la crise de l'Église en France dans les années 50-51 », d'après un document inédit.

alors l'intégrisme n'est rien d'autre que l'expression de la vérité catholique, qui comporte la négation d'erreurs qui sont incompatibles avec le message divin de l'Église catholique¹ ». [p. 141.]

Et puis, comme après un tremblement de terre, on rase tout et on reconstruit. Le ver était dans le fruit.

Si la canonisation de saint Pie X semblait faire pencher la balance vers la Tradition, le vent qui soufflait dès 1950-54 n'était-il pas d'inspiration néo-moderniste ? On peut se poser la question.

L'enseignement des papes ne cesse de rappeler les vérités, la doctrine immuable, c'est un fait, mais le précédent du « Ralliement », puis la condamnation de l'Action française n'ont-ils pas ouvert la voie à la Révolution qui, à l'invitation du Concile, s'est engouffrée par la grande porte dans l'Église ? Monarchistes déçus, catholiques traditionnels persécutés en politique jusqu'à une condamnation relevée dans la plus grande discrétion au moment où l'orage grondait au-dessus de l'Europe, voilà des conditions bien faites pour favoriser l'éclosion d'une maladie insidieuse dans la société, dans l'Église et au sein des communautés. Le malaise est perceptible, une voie nouvelle invite au dialogue, voie qui deviendra une autoroute dans les années soixante, dans l'aura du Concile qui se veut pastoral et non doctrinal, avec l'ouverture au monde ; si l'on

ajoute dans les établissements d'enseignement les nouveautés dues à l'apparition des contrats en 1959, l'introduction du nouveau catéchisme, la carte scolaire, on est en présence d'une affaire plus que complexe.

1971-1974, des tensions à la rupture

Comment se situe le *Saint-Nom-de-Jésus* dans cet imbroglio ?

Sœur Alice-Marie ne laisse rien au hasard et décrit tout le processus, en remontant aux causes, dans un exposé à la fois clair et complet intitulé : *1971-1974, des tensions à la rupture*.

Elle commence par un rappel chronologique des événements : La mère générale demande une visite apostolique, un visiteur est nommé, la lutte ne cesse de se durcir jusqu'à la déposition de la mère puis la rupture.

Elle revient ensuite sur les principales causes de la rupture. L'introduction, que nous sommes tentés de reproduire intégralement situe le problème dans toute sa complexité :

Dans une lettre du 21 avril 1975, adressée à Mgr Puech, mère Anne-Marie Simoulin écrivait : « Qui sommes-nous ou que sommes-nous ? » Elle répondait de la manière suivante : « Des sœurs enseignantes qui voulons rester consacrées au Seigneur, dans le service des enfants de France, dans notre congrégation, selon le catéchisme traditionnel, selon la liturgie traditionnelle (messe dite

1 — J.-C. FENTON, « Two currents in contemporary Catholic Thought », in *The American ecclesial review*.

de saint Pie V et office dominicain) en latin, sans bouder le français pour autant et sans la moindre polémique ; par dévotion et non en opposition. »

Cette réponse exposait les causes principales des dissensions à l'intérieur de la congrégation en cette année 1975, qui fut celle de la rupture avec la maison-mère. Ces causes de rupture peuvent se ramener à deux points :

– Le désir de garder la messe dite de saint Pie V et l'office selon le rite dominicain ;

– La fidélité aux constitutions sur lesquelles les sœurs du *Saint-Nom-de-Jésus* avaient prononcé leurs vœux.

Mais ces deux causes ne se présentent pas sous le même rapport. La question liturgique fut, comme l'a montré le résultat de la consultation faite auprès des sœurs par mère Anne-Marie dans sa lettre du 17 novembre 1971, le point de divergence entre les membres de la congrégation : 67 sœurs (sur 172) avaient en effet exprimé leur désaccord avec les orientations traditionnelles de la supérieure générale en matière liturgique. En revanche, la question de la fidélité aux constitutions faisait l'unanimité dans la congrégation. Aucune sœur ne remettait en cause les constitutions de 1953. Ce point précis de l'attachement aux constitutions déjà en vigueur mettait en cause, en revanche, les rapports du gouvernement de la congrégation avec les évêques diocésains. L'histoire de l'Église au lendemain du Concile est en effet, notamment en France, l'histoire de la mise en œuvre, par les conférences épiscopales, des réformes qui découlaient des principes nouveaux mis en

place par le deuxième concile du Vatican. La question de l'*aggiornamento* des congrégations religieuses, celle de l'enseignement catholique et notamment celle du catéchisme, la mise en place de la réforme liturgique étaient sous-tendues par la question de l'obéissance due ou non aux déclarations d'un concile qui s'était voulu uniquement pastoral, et aux conférences épiscopales qui dirigeaient désormais collégialement la vie des catholiques. Les questions de fond se doublaient donc d'une question de forme, plus importante en réalité qu'il n'y paraîtrait au premier regard, sur la nature de l'autorité des évêques et sur les limites de leur pouvoir, à l'égard des congrégations religieuses notamment.

Tout au long des événements douloureux qui marquent l'histoire de la congrégation, de 1971 à 1975, ces deux sujets de discussions s'enchevêtrent, rendant la situation plus délicate encore.

La lecture des documents qui permettent de suivre jour après jour les étapes du drame qui se joua dans ces années manifeste dès le début un malentendu entre la supérieure de la congrégation, les sœurs de l'institut et les autorités de l'Église, notamment les évêques diocésains. Tandis que les sœurs cherchent à clarifier la question que soulève l'*aggiornamento* dans l'Église et particulièrement dans leur vie de dominicaines enseignantes, les évêques tentent de profiter d'une situation difficile pour modifier le mode de gouvernement de la congrégation afin de le faire mieux entrer dans la « pastorale d'ensemble ». Il ne paraît pas possible de comprendre

l'engrenage des faits autrement qu'en référence à ce malentendu initial, volontaire ou non, mais dramatique dans ses conséquences. Car il n'est pas douteux que l'intervention des évêques diocésains, particulièrement celle de Mgr Guyot, influença les décisions romaines. Plusieurs documents l'ont déjà prouvé.

Parmi les causes de rupture qui conduisirent un certain nombre de sœurs à la séparation d'avec leur maison-mère, il faut évoquer à la fois ce qui fut le fond du problème entre les sœurs, à savoir la question liturgique, et ce qui forma la matière du drame : les rapports entre les évêques et la supérieure générale de l'époque. [p. 268-269.]

Tout est dit, l'auteur ensuite n'a plus qu'à relater les événements au jour le jour. Nous n'insisterons pas sur la question de la réforme liturgique, de la teneur du nouvel *ordo* et des reproches qu'en firent les sœurs. Après cela, sont exposés les faits qui aboutirent à la rupture. En effet, la mère recourt à Rome, sûre de son droit et forte des intérêts qu'elle défend ; la réponse n'est pas celle qu'elle attendait : elle est destituée !

De mère générale, elle se retrouve nommée dans une école paroissiale de village (Saint-Étienne-de-Tulmont) situé près de Nègrepelisse dont le curé, l'abbé Choulot sera pour mère Anne-Marie un soutien inestimable, puisqu'il la mettra en relation avec Jean Madiran et Jean Ousset qu'il compte parmi ses amis ! Comme on le voit, la Providence veillait...

Cependant, très vite, mère Anne-Marie se rend compte qu'il lui est impossible de rester fidèle à ses vœux dans la congrégation telle qu'elle est alors ; Elle décide de s'installer avec quelques sœurs dans une propriété de Fanjeaux.

Ouvrons une parenthèse :

On se demande souvent comment les dominicaines enseignantes peuvent avoir deux congrégations toutes deux fidèles à la tradition et toutes deux issues de la même source ; ce livre raconte les péripéties qui ont provoqué cet état de fait et qui ont servi de détonateur à la destitution de mère Anne-Marie. Le 31 décembre 1973, celle-ci autorisait les sœurs regroupées au cours Saint-Dominique de Toulon à s'installer à Saint-Pré (Brignoles). Pourquoi cela ? Les sœurs de Toulon étaient toutes d'accord et favorables à la Tradition et elles avaient l'occasion d'acheter une belle propriété où elles pourraient accueillir des pensionnaires dans le calme de la campagne. C'était providentiel, car la politique de la mère qui allait remplacer mère Anne-Marie consisterait non pas à regrouper les sœurs fidèles à la Tradition mais plutôt à les disperser de façon à ce que leur tendance soit minoritaire ou au moins neutralisée ¹. Mère Anne-Marie hésita mais finit par céder sur les instances du père Calmel : les sœurs furent autorisées à s'installer à Brignoles, le cours Saint-Dominique

¹ — Il s'agit de mère Marie-Rose, dont le généralat précédant celui de mère Anne-Marie avait fait ses preuves.

de Toulon fut fermé. Cette décision mit le feu aux poudres, la presse, l'évêché se déchaînèrent... et la sanction tomba.

Mère Anne-Marie déposée se retrouve donc prieure d'une école primaire de village. Les sœurs qui, comme elle, veulent continuer de vivre selon leurs constitutions et avec la liturgie traditionnelle, demandent à venir la rejoindre à Nègrelisse ou à Saint-Étienne-de-Tulmont. Elles essuient un refus. Mère Anne-Marie reprend alors le combat et, de démarches vaines en démarches sans issue, elle décide de s'installer avec une vingtaine de sœurs à Fanjeaux, village historique dans l'ordre dominicain où elle trouve providentiellement un gîte. Contraintes à la fuite, les sœurs justifient leur décision par une lettre adressée de Rome, au nom de la loi de l'Église.

Aussitôt les sanctions s'abatent. On assiste à un dialogue de sourds assez extraordinaire. Sœur Alice-Marie cite de larges extraits des lettres échangées : lorsque les sœurs écrivent à la sacrée congrégation pour les Religieux, c'est l'administratrice (il n'y a plus de mère générale puisque mère Anne-Marie a été déposée et qu'il n'y a pas eu de chapitre) qui répond en leur demandant de recourir, ici à l'official du diocèse de Nice, là à leur évêque..., puis, de monition en monition (auxquelles elles répondent toujours, d'abord par des lettres personnelles puis par des réponses groupées), on arrive à l'ultime monition datée du 12 mars

1976, qui prépare la chute finale : « le 7 juin 1976, les sœurs étaient dispensées de leurs vœux par la sacrée congrégation pour les Religieux au nom du canon 640 » (p. 333).

L'auteur donne tous les éléments sur la portée canonique des interventions de Rome. En annexe, elle cite *in extenso* l'analyse juridique du rescrit faite par un canoniste, dont la conclusion est la suivante :

C'est pourquoi tous ces éléments étant considérés tant en droit qu'en fait, il faut déclarer avec certitude que, canoniquement, les sœurs professes de la congrégation des sœurs dominicaines enseignantes du *Saint-Nom-de-Jésus* de Toulouse, qui ont reçu le 7 juin 1976 le rescrit de la sacrée congrégation des Religieux ci-dessus mentionné, appartiennent toujours à cet institut religieux et sont toujours liées par leurs vœux publics de religion prononcés dans ce même institut.

Cette étude a été faite récemment, alors que les dominicaines de Fanjeaux fêtaient leurs quarante ans, mais, en 1976, la conviction des sœurs était bien la même que celle du canoniste.

Fanjeaux

Aussi, malgré les condamnations, les sœurs décidèrent-elles de rester à Fanjeaux et d'y mener, quoique rejetées par l'autorité de leur congrégation et par la hiérarchie de l'Église, une vie religieuse en conformité avec leur profession perpétuelle. Négligeant, dans l'urgence de la situation

et dans l'épuisement d'un combat mené désespérément pour obtenir justice, les objurgations comme les menaces de Mgr Puech, évêque de Carcassonne qui se déplaça bien des fois pour tenter de les réduire à raison, les sœurs réservèrent leurs forces aux enfants qui affluèrent dès la rentrée dans l'école qu'elles ouvrirent. Dépourvues de tout, elles se lancèrent dans l'aventure avec pour seule certitude le témoignage de leur conscience en faveur de la vérité aimée par-dessus tout. [p. 353.]

Mgr Lefebvre vint à Fanjeaux le 8 septembre 1976 et revint le 18 juin 1977 pour la cérémonie de confirmation au cours de laquelle il déclara entre autres : « Votre exemple est un grand encouragement pour tous... Vous êtes un grand encouragement pour nous... » (p. 354).

Oui, un encouragement : un encouragement à continuer le combat si patiemment mené, et par Mgr Lefebvre pour sauver le sacerdoce catholique, et par mère Anne-Marie Simoulin pour sauver l'enseignement secondaire catholique. Ce combat est moins connu que celui de « l'évêque d'Écône » ; il est cependant capital : mère Anne-Marie est à peu près la seule personne à avoir compris ce qui se jouait et à s'être opposée de toute ses forces aux démolisseurs. Elle a lutté sur tous les fronts contre l'introduction obligatoire de la nouvelle catéchèse, contre les contrats qui allaient aboutir à l'intégration pure et simple et tuer la liberté d'enseignement, contre la carte scolaire qui, obligeant à séparer les établisse-

ments en collège et lycée, aboutit à la mort de l'enseignement secondaire véritable. Cet aspect pervers des nombreuses réformes n'a pas été perçu par grand monde et pourtant, le résultat est catastrophique, qui supprime la culture générale, le jugement et la capacité à travailler personnellement. Mère Anne-Marie a vu clair, seule contre tous, notamment contre les évêques à qui elle s'est opposée, avec respect toujours, mais avec véhémence. Citons une lettre que sœur Alice-Marie cite deux fois dans son ouvrage et qui figure sur la quatrième de couverture :

Quand nous paraîtrons devant le Seigneur, je n'aurai à répondre que de moi, de mon gouvernement pendant cette époque déchirée et déchirante, et du service des âmes des enfants qui nous auront été confiées. J'aurai beau répondre que je n'ai volontairement sacrifié des âmes d'enfants que par obéissance à tel ou tel directeur diocésain, je n'en serai pas moins coupable et rien ni personne ne me viedra en aide pour justifier mes complaisances... Malgré tout ce qui nous sépare, je vous redis, Excellence ¹, ma volonté de ne servir que Jésus-Christ, même dans votre diocèse. [...] Avec la certitude que le Seigneur qui a souffert et qui souffre en chacun de nous, par nous, avec nous et pour nous, est définitivement ressuscité, je prie pour que cette douloureuse passion que traverse l'Église à l'heure actuelle débouche sur la vie, la lu-

¹ — C'est au sujet de la carte scolaire que cette lettre a été adressée, en mars 1970, à Mgr Barthe.

mière et la vérité qui est le Seigneur Jésus-Christ.

Mère Anne-Marie a rendu son âme à Dieu le 16 juin 2014. Une semaine avant sa mort elle faisait encore cours. L'enseignement, le vrai, était le cœur de sa vie, écoutons-la :

L'enseignement lui-même que nous voulons donner à vos enfants n'est autre qu'une communication de vérité. Nous voulons leur donner une formation intellectuelle aussi vaste et aussi exacte que possible car nous croyons à la culture, à la formation de l'esprit, mais à condition que cette culture, loin d'être la seule réponse à une curiosité de l'esprit – même légitime – soit illuminée par la vérité, baignée dans la charité et soit communiquée en beauté. Nous voulons communiquer à vos enfants l'amour du vrai, le culte du beau et la passion du bien ¹.

Tout cela n'était pas de vains mots.

L'auteur conclut le livre : « Au jour de son enterrement, le 21 juin suivant, les deux cents sœurs de la congrégation qu'elle avait si dououreusement réimplantée à Fanjeaux en juillet 1975 étaient autour de son cercueil pour chanter les strophes du *Dies Iræ*, comme un écho de sa pensée :

Liber scriptus proferetur...

Le livre alors sera cité

Où faits et gestes sont notés

Dont répondra l'humanité.

Le juge assis pour l'audience
Explorera les consciences :
Rien ne restera dans l'oubli.

La congrégation compte aujourd'hui 214 sœurs, 1 670 élèves, seize maisons (douze en France) dans trois pays.

Voilà l'histoire d'une congrégation qui dut rompre pour rester fidèle. L'histoire d'un combat épuisant et contradictoire, contée avec art, tact et élégance à tel point que malgré l'austérité du sujet, le lecteur n'est jamais las. Les documents nombreux et bien choisis viennent soutenir le récit admirablement mené et d'autant plus intéressant qu'à travers cette tragédie nous revivons le drame qui fut celui de tout un peuple dans les années 1960-70, le drame de l'Église qui dure encore et toujours en notre 21^e siècle.

Ce livre constitue à lui seul une pièce à verser au dossier pour juger de l'enseignement des Sœurs du *Saint-Nom-de-Jésus* : l'auteur n'est-elle pas un pur produit de cet enseignement ?

Claude JACQUE

Sœur ALICE-MARIE, *Rupture ou fidélité, 1948-1975 : une congrégation religieuse dans l'Église ébranlée*, Paris, Clovis, 2016, 383 p., 24 €.

*
* *

¹ — Conférence aux parents du 12 janvier 1986.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !